REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

MAIRIE de RORSCHWIHR
1 Place de l'Eglise - 68590
RORSCHWIHR
Tél. : 03 89 73 63 55
E-mail : contact@rorschwihr.fr

ARRETE N° 39 / 2026

Réglementant la circulation et le stationnement Place de l'Église

Mise en place décoration de Noël du sapin et de la Mairie

Monsieur le Maire de la Commune de Rorschwihr,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-2 à L 2213-5, L 2542-2;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre I, Huitième partie : signalisation temporaire)

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors de l'installation du sapin de Noël sur la Place de l'Église

ARRETE

Art. 1 **Le Lundi 16 novembre 2026, de 8h00 à 13h00,** la circulation et le stationnement seront interdits sur la Place de l'Église afin de permettre la décoration de Noël du sapin et de la Maire.

Art. 2 La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la commune

Art. 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 4 Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié conformément à la réglementation en vigueur. La signalisation réglementaire sera mise en place pendant toute la durée de l'interdiction.

Art. 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée:
- Monsieur le Policier Intercommunal
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ribeauvillé,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes,

Fait à Rorschwihr, le 12 novembre 2026
Le Maire,

Hubert PFISTER

MAIRIE DE RORSCHWIHR Haut-Rhin

Accusé de réception en préfecture
068-216802850-20261113-392026-AR
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 15:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Rorschwihr
https://www.intramuros.org/rorschwihr/documents_administratifs/87262